

# SNUDI-FO Paris

131 rue Damrémont 75018 Paris

Tél. 01.53.01.61.58 ou 57 / 06.95.32.01.01. Email : [snudifo75@gmail.com](mailto:snudifo75@gmail.com)

Paris, le 18 février 2018

A l'attention de Mesdames et Messieurs les Présidents  
des groupes politiques du Conseil de Paris

Hôtel de Ville

9 place de l'Hôtel de Ville 75196 Paris RP

**Monsieur Rémi Féraud**, Président du groupe socialiste et apparentés (SOCA)

**Madame Florence Berthout** Présidente du groupe les Républicains

**Madame Anne Souyris et Monsieur David Belliard** Présidents du groupe écologiste de Paris

**Monsieur Yves Pozzo Di Borgo** Président du groupe union des démocrates et indépendants – Modem

**Monsieur Nicolas Bonnet Oulaldj** Président du groupe communiste - front de Gauche

**Monsieur Jean-Bernard Bros** Président du groupe radical de Gauche, Centre et indépendant

**Madame Marie-Laure Harel** Président du groupe des Parisiens progressistes et constructifs

**Objet : rythmes scolaires à Paris, demande au Conseil de Paris qui se réunira du 20 au 22 mars 2018, de rétablir une semaine de 24 heures d'enseignement réparties sur 4 jours de 6 heures**

Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents

Le SNUDI FO 75 (syndicat Force Ouvrière des enseignants du 1<sup>er</sup> degré, deuxième syndicat à Paris sur le plan de la représentativité avec 29,15% des voix aux dernières élections professionnelles) souhaite attirer votre attention sur la question des rythmes scolaires remise au centre de l'actualité par le décret du ministre Monsieur Blanquer.

Si le décret du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques n'a pas rétabli une organisation de la semaine scolaire commune à toutes les écoles du territoire national comme le revendique Force Ouvrière, il a toutefois ouvert la possibilité pour les municipalités de revenir à une semaine de 24 h d'enseignement réparties sur 4 jours de 6 h.

Ainsi, vous n'êtes pas sans savoir qu'à partir de ce nouveau cadre réglementaire, de nombreuses communes ont restauré la semaine de 4 jours sur 36 semaines dès la rentrée 2017, et que depuis nous assistons, semaine après semaine, à une véritable déferlante.

Selon l'Association des maires de France (AMF), cette décision concernerait maintenant entre 80 et 90% des communes.

Parmi les 100 principales communes : 70 seront à 4 jours à la rentrée, 25 resteraient (pour l'instant) à 4,5 jours, certaines sont encore indécisées.

Récemment, ce sont les mairies de Lyon et de Lille qui ont décidé d'abandonner la semaine de 4 jours et demi. A Lille, la consultation organisée le 3 février dans les écoles a donné un score sans appel de 64 % pour le retour aux quatre jours.

Cette lame de fond n'épargne pas la région parisienne :

- dans le Val-de-Marne, sur 47 communes, 45 ont confirmé que leurs écoles fonctionneront à 4 jours sur 36 semaines à la rentrée 2018...

- en Seine-St-Denis, 36 communes sur 40 retournent aux 4 jours, seules 4 communes ont fait savoir qu'elles maintiendraient la semaine de 4 jours et demi.

- dans les Hauts-de-Seine, 31 communes sur 36 communes ont d'ores et déjà renoncé aux 4 jours et demi...

Pour le SNUDI-FO, le syndicat FO des personnels de la Ville de Paris et l'Union départementale FO de Paris, cette situation témoigne du rejet généralisé de la réforme des rythmes scolaires qui a imposé la confusion entre le scolaire et le périscolaire et une dégradation sans précédent des conditions d'enseignement et des conditions de travail des personnels, fonctionnaires d'Etat et personnels territoriaux.

Dans les écoles parisiennes...

- en quelques semaines, plus de 2000 collègues ont signé une motion/pétition proposée par le SNUDI-FO se prononçant pour « 4 jours pour tous sur 36 semaines ! Non à la confusion scolaire/périscolaire ! ».

- de nombreuses prises de position de conseils des maîtres et de délibérations de conseil d'école confirment le profond rejet d'une « réforme » qui depuis maintenant quatre ans désorganise l'école publique ;  
- de multiples témoignages alertent sur les problèmes de fatigue accrue des élèves...et des personnels, de dégradation des conditions d'apprentissage, de confusion scolaire/périscolaire, de confiscation des salles de classe, de dégradation du matériel scolaire...  
- dans le 9<sup>ème</sup> arrondissement, une consultation organisée par la mairie et dont les résultats ont été rendus publics le 8 février indique qu'une majorité de parents se prononce pour la semaine de 4 jours.  
Nous tenons à votre disposition un dossier complet rassemblant tous les témoignages et documents.

Dans ces conditions...

Comment admettre la réponse faite par M Bloche adjoint chargé de l'éducation au SNUDI-FO lors d'une audience : « *On n'est hostile à rien à partir du moment où la maire de Paris a réaffirmé dès la parution de ce décret [décret du 27 juin 2017 de M Blanque ] l'attachement de la Ville à la semaine de quatre jours et demi* ». Donc, pour la mairie, la semaine de quatre jours et demi doit être maintenue coûte que coûte, il n'y a en fait rien à discuter...

Comment comprendre que les autorités municipales prétendent toujours que cette réforme des rythmes scolaires est « *une mesure bonne pour les apprentissages (...) mais aussi pour la justice sociale* » ! Cette affirmation ne résiste à aucun examen sérieux de la réalité.

La réalité, c'est que la réforme des rythmes scolaires entraîne pour tous les élèves une plus grande fatigue, réduisant d'autant leurs capacités d'attention et de concentration pour les apprentissages scolaires.

La réalité, c'est que la réforme instaure une inégalité de traitement des écoles et des élèves et n'est en aucun cas « *bonne pour la justice sociale* ». Bien au contraire, la rupture de rythme, la perte de repères et la fatigue des élèves, l'offre et la nature des activités périscolaires pénalisent davantage les élèves les plus en difficulté et les plus fragiles.

La réalité, c'est que cette réforme impose le désordre, la confusion scolaire/périscolaire qui occasionne la réquisition des salles de classe (plus de 60% des écoles ont entre 50 et 100% des classes occupées par les TAP), la dégradation de l'entretien des locaux scolaires, l'affectation des ASEM aux ateliers éducatifs...

La réalité, c'est que cette réforme a pour conséquences une profonde dégradation des conditions de travail des enseignants en remettant en cause leur fonction statutaire de fonctionnaire d'Etat. Dégradation également de leurs conditions d'existence et de leur niveau de rémunération puisqu'ils seront nombreux, habitant en banlieue (50% des collègues) et y scolarisant leurs enfants, à devoir payer des frais de garde le mercredi.

**Le Conseil de Paris se réunira du 20 au 22 mars, Force Ouvrière demande qu'il décide du retour à une semaine de 4 journées de 6h sur 36 semaines à la rentrée 2018.**

**C'est pourquoi le SNUDI-FO s'adresse aujourd'hui à tous les présidents des groupes politiques du Conseil de Paris, à tous les maires d'arrondissement, à tous les conseillers de Paris.**

**C'est pourquoi avant même les séances des 20, 21 et 22 mars, le SNUDI-FO souhaite vous rencontrer et connaître votre position.**

Cette mesure, que nous avons soumise à l'avis des autorités académiques, aurait le mérite :

- de séparer nettement le scolaire et le périscolaire ;
- de rétablir une même amplitude horaire quotidienne (actuellement pas une journée ne ressemble à la précédente) ;
- de restaurer la coupure du mercredi par le transfert de toutes les activités périscolaires du mardi et du vendredi au mercredi permettant comme l'a souligné monsieur le Ministre l'organisation de « *mercredis entiers de très grande qualité* » ;
- d'améliorer les conditions de travail des personnels et de respecter leurs droits et fonctions statutaires.

Précisons en conclusion qu'il n'existe aucun délai réglementaire pour qu'une commune décide de repasser à la semaine de 4 jours.

Je vous prie d'agréer, Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents, l'expression de ma considération la plus distinguée.

**Monsieur Bernard Lempereur  
Secrétaire départemental**

**Pour tout contact :**

**SNUDI-FO Paris 131 rue Damrémont 75018 Paris Tél. 01.53.01.61.58 ou 57 / 06.95.32.01.01.  
Email : snudifo75@gmail.com**